de l'Ordre des Recollects, auquel nous n'auons rien trouué contraire à la Foy Catholique, Apoſtolique & Romaine, ny aux bonnes mœurs, en foy de quoy nous auons ſigné le preſent teſmoignage, ce unzieſme Iuillet mil ſix cent trente ſix.

Le Maiſtre

PEAN.

|| *Permiſſion du P. Commiſſaire général.* XXIV

Nous ſoubſignez Frere Cherubin de Marcigny de l'Ordre des Fr. Mineurs Recollects, Pere des Prouinces de S. François, & de S. Bernardin en France, & Commiſſaire General en cette Prouince de S. Denys du meſme Ordre, permettons à Fr. Gabriel Sagard, Profez dudit Ordre, & de ladite Prouince, de faire imprimer un liure intitulé, *Hiſtoire du Canada ou les voyages que les FF. Mineurs Recollects y ont faicts en diuers temps pour la conuerſion des Sauuages, auec un Dictionnaire des langues Françoiſe, Huronne & Canadienne*. En gardant ce qui eſt determiné par le ſacré Concile de Trente, Ordonnances du Roy, & Conſtitutions de l'Ordre touchant l'impreſſion des liures. Faict en noſtre Conuent de l'Annunciation de la glorieuſe Vierge à Paris, ſous noſtre ſein, & ſeau de la Prouince, le 19. iour du mois de May l'an de grace 1635.

DE CHERUBIN DE MARCIGNY
Commiſſaire General.